

n°60

27 déc.

73

APL Nantes

Bulletin regional de l'Agence Presse Libération

Imprimerie speciale A.P.L. Directeur: Maurice Clavel - Ruede Bretagne - Paris -
Abonnements: les 12 numéros (soit environ 3 mois): IOF minimum - Soutien: 15 ou 20F
en timbres ou en cheque à l'ordre de la "librairie 71".

Vente au numéro au bureau regional "Librairie 71" 29, rue. J. Jaurès, Nantes et à
St. Nazaire: Librairie "Le Tiers Livre", 55, avenue de la Republique - Franc.

1

S O M M A I R E

N° 60 - 27 décembre 1973

- 1
- P. 1 : Sommaire
- P. 2 : Big Chief : Usine d'habillement à La Roche sur Yon(Vendée)
Texte envoyé par le Comité Marxiste Révolutionnaire Vendéen à Paraître dans "LUTTE", bulletin du CRMV.
- P. 3 : Dossier Objecteurs de conscience : Sous l'arbitrage du conseil d'état, l'armée française s'incline devant les objecteurs.
- P. 4 et 5 : suite
- P. 6 : Bilan des actions Lait-Viande
- P. 7 : suite
- P. 7 : Comuniqué de presse des Paysans travailleurs ouest - Poitou - Charente.
- P. 8 : Les Paysans travailleurs face au Crédit Agricole .
- P. 9 : suite
- P. 9 : Licenciement d'un animateur syndical en Maine et Loire .
- P. 10 : Revue de presse .
- P. 11 : Revue de presse .

RAISONS INVOQUEES OFFICIELLEMENT: Rupture d'approvisionnement. Tissus devant servir à la confection des vêtements commandés non fabriqué ou bloqué.

AUTRES RAISONS NON DECLAREES :

* Stock trop important de produits finis. Déjà depuis juin, suite à une mauvaise organisation commerciale entraînant une mauvaise rentrée des commandes, le PDG avait avancé l'éventualité de faire travailler le personnel suivant les besoins.

Dure riposte à ce moment-là des délégués. La direction des usines de La Roche a également réagi, appuyée par les cadres qui entendaient conserver au niveau de la Vendée une certaine image de marque. Décision alors du PDG d'arrêter les façonniers extérieurs qui assurent un fort pourcentage de la production.

* Mauvaise organisation aussi de la direction qui habituellement s'approvisionne plus largement. Mais le PDG qui attendait le miracle américain devant se concrétiser par l'achat de l'entreprise par la KORA CORPORATION refusé plus tard par le gouvernement français, n'a pas voulu investir alors qu'il comptait sur les capitaux américains. Les patrons se doutaient de quelque chose.

A lors qu'il y a déjà un certain ralentissement dans la production, la veille de la journée d'action du 6 décembre, Mr RICHARD, directeur des usines, fait appel "à la raison" des délégués CGT et CFDT qui lancent un mot d'ordre de grève. Après avoir dit que cette grève l'arrange, il propose de faire faire le pont du vendredi non rémunéré, bien sûr. N'est-ce pas déjà un chômage camouflé dans lequel il essaie de s'assurer la complicité du comité d'entreprise.

Il annonce cependant le lendemain au micro devant les personnes qui sont venues travailler qu'elles ne doivent pas s'inquiéter et qu'aucun arrêt de la production n'est envisagé malgré les bruits qui courent. Et dès le lundi p'est l'annonce par Presse Océan que les usines BIG CHIEF vont s'arrêter et que le comité d'entreprise sera réuni à 10 h.

Plusieurs négociations réussissent à garantir le salaire moyen des ouvrières à 90 %. La direction devra laisser quelques plumes dans la bataille.

Conséquences aussi de cet arrêt: les sous-traitants de Vendée, dans les boîtes où le syndicalisme est inexistant se trouvent dans une situation encore plus défavorable.

Le soir de l'annonce de la fermeture de BIG CHIEF, à l'entreprise GUILBAUD aux Herbiers, la patronne va afficher juste 10 mn avant la débauche la note suivante: "En raison du manque de matières premières, nous nous voyons dans l'obligation de mettre en chômage technique une certaine partie du personnel. Malgré les espoirs que nous laissent entrevoir les fournisseurs, nous ne pouvons déterminer la durée exacte de ce chômage. Les personnes ci-dessous seront rappelées individuellement selon les besoins. Le choix des personnes continuant à travailler a été fait selon leurs capacités à s'adapter à différents postes. Nous nous efforçons que cette situation soit la plus brève possible mais nous ne pouvons que subir un état de choses indépendant de notre volonté. "

Suivent 25 noms de personnes qui le soir même sont en chômage pour un temps indéterminé, qui ne connaissent pas leurs droits, dans l'incertitude totale de ce qu'elles vont toucher. Ce sont des femmes qui de puis plusieurs années travaillent dans l'entreprise, qui ont été choisies parmi 100 autres et pour quelles raisons? Ce n'est pas une fabrication que l'on arrête, mais des personnes que l'on a sélectionné tout à fait arbitrairement et sans doute "inaptes" pour certains postes puisque le système les a formées à accomplir toute la vie une seule opération.

Les patrons sont pris entre deux feux. D'une part, la crise économique réduit leurs profits, d'autre part les ouvriers demandent des augmentations de salaire. Le seul remède est alors le chômage. En laissant planer la menace d'un éventuel chômage, le patronat entretient un climat d'insécurité qui freine les ouvriers dans leur combativité. Alors qu'il n'est habituellement jamais consulté dans les boîtes où il existe, le comité d'entreprise est sollicité pour aider la direction à résoudre les problèmes auxquels elle n'a pu faire face. "C'est ensemble que nous devons sortir de cette impasse avec la compréhension de tous" .

DOSSIER OBJECTEURS DE CONSCIENCE - DOSSIER OBJECTEURS DE CONSCIENCE - DOSSIER OBJECTEURS
DOCUMENTS DOCUMENTS DOCUMENTS DOCUMENTS DOCUMENTS DOCUMENTS

Texte du refus de la commission juridictionnelle :
===== :

* Considérant que le sieur... comme suite à la décision avant dire droit de la commission juridictionnelle qui lui a été régulièrement notifiée, se fonde essentiellement sur des motifs étrangers au champ d'application de la loi et qui n'apportent aucun élément nouveau par rapport à la demande originaire.

* considérant que les termes d'une telle demande ne permettent pas d'établir la sincérité de ses convictions religieuses ou philosophiques; il suit de là que la requête doit être rejetée.

Décide : article unique la requête du sieur ... est rejetée.

Désirant épuiser les moyens légaux les objecteurs ont fait appel auprès du ministre d'état chargé de la défense nationale et déposé un recours en cassation devant le conseil d'état.

Le ministre a rejeté l'appel parce qu'il : ..."n'estimait pas soumettre de requête à un nouvel examen de la commission juridictionnelle".

Le conseil d'état (février 73)...reconnait que les objecteurs ont fait état de convictions philosophiques ... casse la décision de la commission.

La commission refuse le statut une deuxième fois:...requête rédigée selon un modèle stéréotypé...le fait de reproduire une formule figurant dans un grand nombre de demandes ne constitue pas une justification utile des convictions religieuses du requérant...
...le fait de reproduire une formule identique va à l'encontre de cette position personnelle et qu'en tout état de cause elle ne peut être le signe de la sincérité d'opinion qui seule permette d'obtenir le statut...

D'où recours auprès du conseil d'état

- * une prise de position personnelle peut s'allier à l'emploi d'une formule commune à plusieurs: crédo des chrétiens "je le jure" (de dire la vérité)
" oui Mr le maire" (engagement du mariage)
- * s'exposer à l'arrestation pour insoumission, avec les mois de prison que cela implique, n'est-ce pas une preuve de la sincérité des convictions
- * la loi du 10/6/71 (art 41 à 50) ne rejette pas l'emploi d'une formule commune à plusieurs. La commission a commis une erreur de droit en ajoutant une règle à la loi.

COMMENTAIRE DES OBJECTEURS

- * Combien d'années de prison sont nécessaires pour prouver la sincérité des objecteurs?
- * La commission considérerait-elle l'exposé des motivations comme un faux?
- * D'ailleurs nous ne reconnaissons pas le pouvoir à une commission de 7 personnes, désignées par le gouvernement (et dont 3 au moins ont choisi de servir l'armée) de décider à huis clos, de la sincérité de nos convictions. Est-elle politiquement neutre ?

POSITION DES OBJECTEURS AUXQUELS LE STATUT A ETE REFUSE

- * Les objecteurs considèrent que leur demande de statut a été refusée par suite d'une décision arbitraire et injuste de la commission juridictionnelle
- * En conséquence chacun d'eux fait un service civil à un poste où il estime servir l'intérêt général : alphabétisation, amélioration de l'habitat rural, enfance handicapée
- * Certains objecteurs travaillent dans une association, d'autres continuent le travail déjà entrepris.
- * C'est en hommes civiquement responsables, et conscients que la paix, la liberté, la violence, le commerce des armes... sont aussi des problèmes collectifs, que ces objecteurs assument cette attitude.

La fermeté de cet engagement est la preuve de la sincérité de leur conviction. Ce sera aussi devant l'opinion la démonstration :
- que la loi ne protège pas l'individu et le bien public contre l'arbitraire du pouvoir

SITUATION AU 10 OCTOBRE 1973
=====

45 objecteurs ont eu leur demande de statut rejetée. 26 ont reçu leur ordre de route certains jusqu'à 7 successivement. Malgré le dépôt du recours ils sont légalement insoumis et susceptibles d'être arrêtés d'un jour à l'autre. Cette situation dure depuis décembre 1972. Le conseil d'état a été saisi du 2ème recours en juillet 73 et n'a pas encore statué.

HISTORIQUE DE L'OPERATION 20
=====

* Situation de l'objection en novembre 1971

- le code du service national (loi N°71-424 du 10/6/71) reconnaît la possibilité pour les jeunes qui "en raison de leurs convictions philosophiques ou religieuses, se déclarent opposés en toute circonstance à l'usage personnel des armes", d'accomplir un service civil en remplacement du service militaire. Les convictions politiques ne sont pas reconnues comme pouvant justifier l'octroi du statut d'objecteur.

- sous peine de forclusion, l'objecteur n'a qu'un mois dans toute sa vie pour demander le bénéfice du statut.

- la décision appartient à une commission juridictionnelle formée en partie de militaires. Le jugement se fait à huis clos : cette décision est prise à partir de pièces justificatives fournies par l'intéressé.

- la durée du service militaire est double de celle du service armé.

- l'article 50 interdit toute propagande pendant à inciter autrui à bénéficier du statut.

Ainsi certains sont inculpés pour avoir diffusé ce texte de loi et d'autres sont emprisonnés pour avoir ignoré son existence en temps utile.

* De la concertation des objecteurs au rejet de la demande par la commission.

- malgré un désaccord profond avec le statut, mais pour une simplification de démarche d'obtention, 112 futurs objecteurs décident d'envoyer une demande de statut dans les mêmes termes pour tous, et conçue de manière à avoir toutes les chances légales d'être acceptée. Cette lettre n'est en fait que la reproduction de l'article 41 du code du service national.

Monsieur le Ministre,

Je m'oppose en toute circonstance à l'usage personnel des armes, en raison de mes convictions philosophiques. En conséquence, je vous prie de me faire bénéficier des dispositions de la loi N° 63-1255 du 21/12/63.

Veillez croire

- après cette lettre la commission juridictionnelle a demandé à chacun de nouvelles justifications, et "les raisons les incitant de refuser d'accomplir les obligations légales d'activité relatives au recrutement en vue de l'accomplissement du service national".

- chaque objecteur a envoyé au ministre la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

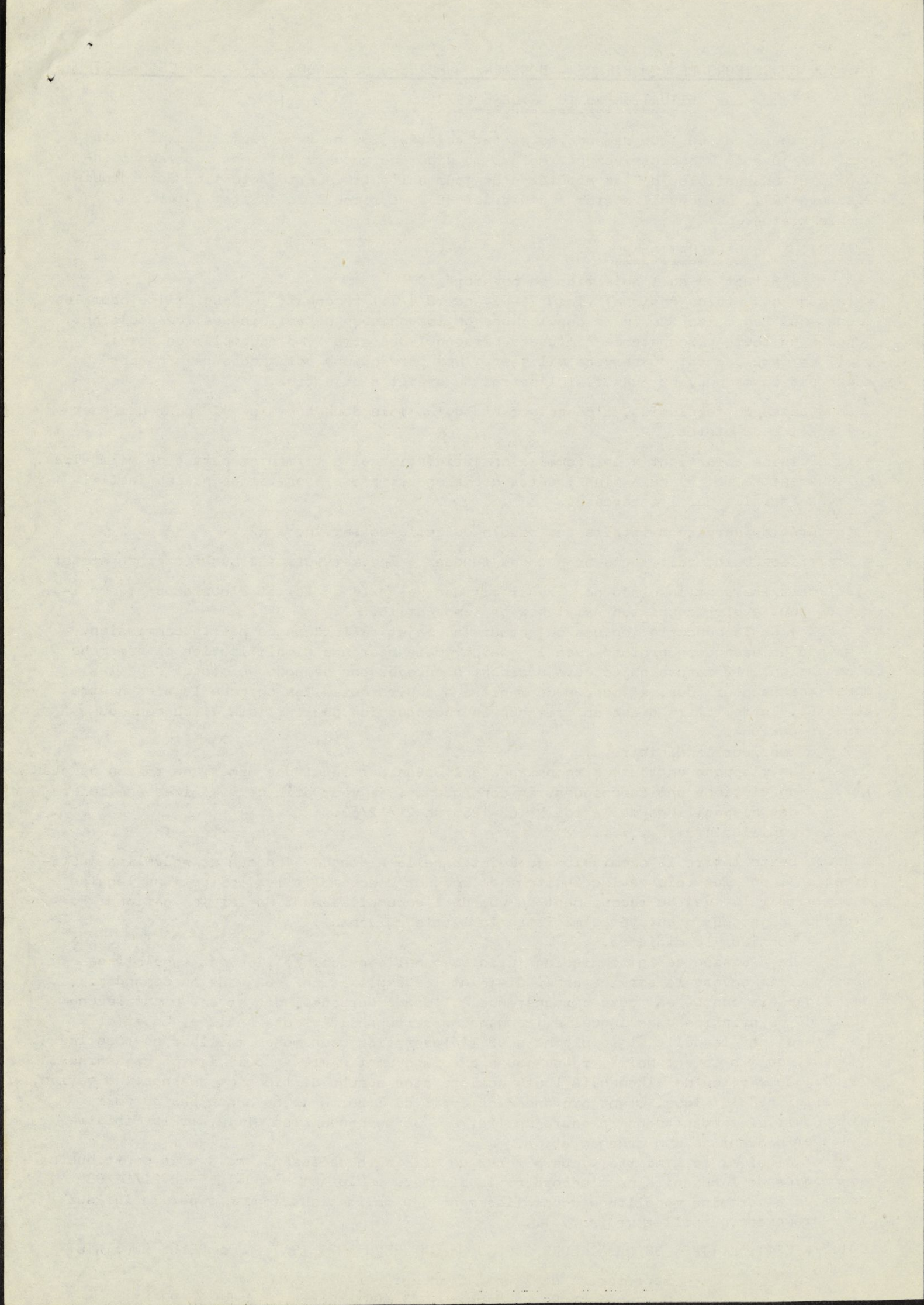
La décision de la commission juridictionnelle ne change^{en} rien mes convictions personnelles envers le service armé. Ci-joint les explications que vous me demandez. Je me déclare opposé en toute circonstance à l'usage personnel des armes. C'est là une attitude de principe dans laquelle j'engage ma personnalité toute entière. En effet mes armes sont la pelle et la pioche pour l'élaboration d'un monde meilleur où tous les humains, qu'ils soient noirs, rouge jaune ou blanc vont vivre en paix, libres et heureux. Je suis au service de l'humanité toute entière sans aucune distinction de race, de nation, de religion, d'éthique. Etant profondément épris de liberté je ne pense pas pouvoir m'épanouir pleinement dans le cadre de l'armée. Je me pense plus utile, Mr le Ministre d'étayer d'avantage mon argumentation.

Ainsi Mr le Ministre, vous prendrez un militaire obéissant, mais vous contribuerez au progrès de l'humanité en m'accordant le bénéfice de la loi N° 63-1255 du 21/12/63 relative à certaine modalité d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement. Veillez croire.....

SUITE A CETTE LETTRE, 38 OBJECTEURS A CE JOUR ONT RECU NOTIFICATION DU REFUS DU STATUT

Secrétariat de l'Opération 20:

Guy Gouion, 9 rue Debussy, 33 400 Talence Tel 80 70 93



Début décembre :

Réunion régionale FDSEA, 2000 producteurs de lait et de viande sont décidés à l'action.

17 décembre :

2500 producteurs devant les abattoirs décidés à mener une action de longue durée. "... d'autre part, la disparition des petites laiteries au profit de grandes entreprises vor de groupes internationaux, laisse les exploitants sans interlocuteurs, le pouvoir de décision se trouvant ailleurs. Les pouvoirs publics n'ont quant à eux jamais fixé de prix obligatoire à la production, seulement un prix indicatif ce qui permet aux laiteries d'établir leur barème après avoir tenu compte de leurs frais, bénéfiques... Pendant ce temps le prix du lait payé au producteur reste stationnaire alors que leurs charges augmentent... La motion déposée à la préfecture était ainsi rédigée : 3000 agriculteurs rassemblés devant les abattoirs de Nantes le 17/12 portent à l'attention des pouvoirs publics leur entier désaccord sur l'incohérence de la politique de l'élevage qui menace leur vie même et l'économie générale de leur région.

ils exigent pour les producteurs de lait, 2 centimes de rattrapage sur les prix d'été depuis mai, 1 centime sur les qualités B et C 5 centimes en qualité C pour novembre, un prix de base garanti au ~~xxx~~ départ de la ferme couvrant leurs charges et rémunérant leur travail (74 centimes à 34 g de matière grasse.

pour les producteurs de viande, mise en place de l'ONIBEV, revalorisation de 20 % du prix d'orientation et que celui-ci devienne aussi celui d'intervention. un prix de revient de 11 F qui est le prix de revient de base en qualité A, l'intervention immédiate de la SIBEV sur le boeuf et la vache de réforme, la classification des carcasses et la normalisation des prix..."

18 décembre : barrage tournant sur la route de La Rochelle et blocage de deux camions à Aigrefeuille.

"...Après avoir barré à l'aide de tracteurs vers 10 H la route de La Rochelle près d'Aigrefeuille, les exploitants devaient remonter vers Nantes lorsque la gendarmerie § eut installer des déviations. Le cortège composé de tracteurs surmontés de pancartes et de nombreuses voitures de manifestants arrivait aux Saurinières vers 12 h30. Les manifestants bloquaient la route à l'entrée de Viais. D'importantes perturbations dans la circulation se créaient à cette heure de pointe. 2 heures plus tard, ils quittaient les Sorinières pour revenir à leur point de départ. Ils rétablissaient alors un autre barrage et arrêtaient vers 15 H30 deux camions, l'un de lait et l'autre de boeuf, qu'ils retenaient jusque vers 24 H..."

" Expédition nocturne de plusieurs dizaines de paysans en colère dans les rues de Chateaubriant... Plus de soixante agriculteurs de la région de Chateaubriant se sont rendus au domicile de Monsieur Hunault, député-Maire pour protester contre sa politique à l'égard des producteurs de viande et de lait en particulier.

En son absence, et trouvant porte close, les manifestants ont inscrit des slogans qu'ils ont signé : "Les paysans en colère."

Après quoi, ils se sont dirigés en défilé vers la propriété de Mr. Viol, négociant en bestiaux et directeur de viande et de désossage.

19 décembre :

Blocage d'un camion CANA à La Chapelle sur Erdre. "...Les producteurs ont manifesté en arrêtant vers 9 H30 un camion de la CANA en cours de tournée. Ils l'ont retenu jusqu'en fin d'après midi après avoir peint sur la citerne leurs principales revendications: lait à 75 c le litre, viande à 12 F le Kg!"

20 décembre :

Blocage d'un autre camion CANA à Carquefou. "... A 15 H ils étaient une cinquantaine de producteurs du canton et des cantons voisins de Carquefou et de St Etienne de Montluc réunis en assemblée générale improvisée. Les responsables devaient d'ailleurs présenter l'arrêt du camion comme l'occasion pour le producteur d'un débat sur ses problèmes et revendication et l'action syndicale..."

21 décembre :

Blocage du marché de Clisson. "...Ce sont les producteurs de viande qui sont entrés en lice. A Fougères ce fut calme. A Chateaubriant également. Mais à Clisson les choses ont pris des proportions plus sérieuses. Ils étaient environ 1500 manifestants venus de Vendée, choletais, sud Loire Atl. et vers 9 h 30 ils faisaient mouvement

7
... sur la place du Champ de Foire avec des tracteurs. De manière très stratégique, en quelques minutes ils bloquaient toutes les sorties... Un camion aurait voulu reculer dans le barrage des tracteurs. Les manifestants réagissaient et se trouvaient aux prises avec les marchands les plus nerveux. C'était la mêlée; deux blessés légers, Mr Prioux père, président d'honneur du syndicat des marchands de bestiaux et Mr Hériau de Corcoué sur Logne agriculteur.

Blocage de 3 camions à Ste Marie... "A Orvault les agriculteurs ont stoppé un camion d'ATLA-Lait. A la Plaine une quarantaine de producteurs retenaient deux camions de la laiterie de St Père en Retz..."

Manifestation à Chateaubriant de 1000 personnes.

le 22 décembre

Blocage d'un camion COLARENA à Ste Pazanne. Blocage de 3 camions à St Père en Retz. Barrage roulant à Plessé. Les producteurs constatent que leurs actions entraînent une désorganisation de la collecte.

27 décembre :

Blocage de camions dans le pays de Retz.

XXXX XXXX XXXX XXXXX XXXX XXXX XXXX XXXXX XXXX XXXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XX
COMMUNIQUE DE PRESSE REMIS AUX JOURNAUX LOCAUX /

Des Paysans travailleurs sont présents dans les actions lait et viande menées ces derniers jours. Pourquoi ? Parce qu'ils se battent pour :

- la rémunération du travail passant par un prix garanti basé sur l'évolution du coût de la vie
- la garantie du travail, c'est à dire non à l'élimination des petits producteurs par les primes, le GIE, la politique sélective du crédit agricole, l'accaparement des terres par ceux qui spéculent sur notre dos (marchands de bestiaux, notaires, experts, etc...) ou la croissance pour la croissance d'une petite minorité qui s'accapare les gros ateliers de production.

Nous dénonçons les profits que se font les firmes sur le dos des paysans, les travailleurs de ces entreprises, et même les travailleurs des autres pays (Argentine par exemple) par le biais des importations. Il est important de diriger nos actions contre les entreprises qui se livrent à de telles pratiques. La suppression des importations serait sans doute plus efficace pour les producteurs que l'intervention de l'ONIBEV, la SIBEV, etc...

La suppression des profits des entreprises servirait plus les producteurs que les négociations stériles qu'entreprennent nos organisations nationales (FNSEA, FNB, etc) à Paris. Dans le mouvement d'action et de revendication qui se développe dans certaines régions d'élevage (ouest, pays de Loire, Poitou-Charente) il apparaît clairement que les objectifs poursuivis ne sont pas ceux de ces organisations. En conséquence les négociations déjà engagées par la FNSEA (Debatisse rencontrant Pompidou) ne sont pas l'expression des paysans en lutte. Les négociations doivent s'appuyer sur un réel rapport de force et se faire devant l'ensemble des producteurs comme dans le Maine et Loire ou le comité d'action (formé d'agriculteurs engagés dans l'action) exigeait que les négociations aient lieu avec la présence de l'ensemble des manifestants

QUI SONT NOS ALLIES ?

Pour mener une telle remise en cause il nous est indispensable de rechercher des alliés : il importe que dans la conduite de nos actions nous privilégions les contacts avec les travailleurs de notre condition (salariés des entreprises lait et viande). Et à la lumière de ces actions, sachons reconnaître nos alliés. Les marchands de bestiaux par exemple ont montré de quel bord ils étaient à Clisson.

Nos actions restent souvent à l'échelon local ce qui permet de mobiliser l'ensemble des producteurs. Mais sachons que nous ne sommes pas seuls : de telles actions sont menées par plusieurs autres départements et sur les mêmes bases de rémunération et garanties du travail.

Collectif Paysans-Travailleurs oues-Poitou-Charente?

Le cas d'un paysan de Derval

Depuis quelques temps un paysan du canton de Derval se voit refusé toutes ses demandes de prêt par la caisse régionale. Motif : "situation économique de votre exploitation" ou "absence de capitaux propres".

Qu'en est-il exactement ?

Suite au gel sur le maïs de l'an dernier de nombreux paysans ont subi des dommages importants. Le sinistre fut d'autant plus ressenti par celui-ci du fait qu'il cultivait en maïs une trentaine d'hectares sur 40. La perte subie aurait été en partie compensée avec la mise en place des prêts spéciaux "calamités agricoles" par le biais du crédit. CES PRETS VENAIENT COMPENSER UNE PERTE. ILS ETAIENT DONC UN DU ET NON UNE FAVEUR.

Pour des raisons dites "économiques" on avait déjà refusé un prêt "achat de bâtiment d'exploitation" au printemps, à ce même paysan.

Ce prêt "calamité" a été :

ACCEPTÉ PAR LA CAISSE LOCALE (normal c'était un dû) et REFUSÉ PAR LA CAISSE REGIONALE motif : absence de capitaux propres. Ce qui est faux !

Beaucoup d'autres prêts calamiteux ont-ils été refusés dans le département ? Les administrateurs locaux ont refusé de demander des comptes à la caisse régionale vu l'absence de projets clairs qui auraient assuré les annuités.

Quel rôle jouent les administrateurs de caisse locale ?

- Gèrent-ils un organisme mutuel au service de tous les paysans ?

- Ou inconsciemment font-ils tampon entre les instances supérieures et la base dans but évident (du moins c'est ce qui nous en apparaît) d'éliminer une majorité de petits maïs paysans au profit d'une minorité pas forcément "paysanne" d'ailleurs (le crédit agricole de ce temps-ci investit beaucoup dans l'immobilier). Un ancien dirigeant de la caisse nationale du Crédit Agricole ne disait-il pas il y a deux ans : "que bientôt le Crédit Agricole ne serait pas plus agricole que le Crédit Lyonnais n'était Lyonnais" ?

ON PRÊTE A CEUX QUI DONNENT LE PLUS DE GARANTIES, DONC DE MOINS EN MOINS AU PAYSANS !

Mes membres du comité des prêts de la caisse régionale semblent mettre en pratique efficacement cette politique (rentabilisation d'un organisme mutuel à l'origine) Des administrateurs de caisses locales, quant à eux, ont bonne conscience, leur raison d'être n'est-elle pas de rendre service ? Mais savent-ils précisément à qui et pourquoi ? Si le Crédit agricole refuse un prêt calamité à certains et l'accorde à d'autres. S'il refuse :

- 1) sous prétexte d'absence de capitaux propres (ce qui est faux)
- 2) malgré des cautions solvables
- 3) en passant par dessus la tête du conseil d'administration locale

ON PEUT SIMPLEMENT DIRE QUE LE CREDIT AGRICOLE EST UN BON ALLIE DE MANSCHOLD.

D'autres cas sont connus dans le département, sur lesquels on reviendra dans le prochain "Paysan Nantais".

- Le crédit demande une étude économique pour l'achat de 5 génisses de 18 mois et le centre de gestion demande de signer une traite avant de faire l'étude !

- Le crédit refuse tout prêt tant que le prêt d'installation n'est pas accepté. Pour cela certains ont attendu 10 mois et plus pour avoir leur argent !!!...

C'est pour tenter de résoudre ces cas les plus urgents que les paysans concernés ont décidé d'aller collectivement défendre leurs problèmes, profitant d'un rendez-vous de l'un des leurs pour rencontrer un administrateur de la caisse régionale. La rencontre, à défaut d'être amicale, fut très brève : on nous refuse d'entrée la rencontre collective, sous prétexte du secret professionnel ! ... Les cas devant être traités un par un ! ...

"UN INDIVIDU DOIT ETRE CAPABLE DE SE DEFENDRE SEUL".

Quant au problème de l'information, seul le Crédit Agricole dit la vérité ! Le reste n'est que mensonge, c'est pourquoi nous l'écrivons ! On nous dit que 75 jeunes ont répondu favorablement à une enquête sur l'étude économique, nous on sait que parmi ces 75 des jeunes ont répondu défavorablement.

9 Les moyens d'information ne manquent pas !

Plusieurs suggestions ont été faites : si par exemple dans un premier temps on faisait une pétition chez les utilisateurs du crédit au sujet de l'étude économique (son utilité, les conséquences du délai de réalisation,...), le résultat serait peut-être éloquent!

Le Crédit Agricole serait aussi très heureux de vous faire visiter ses nouveaux locaux : La Garde, route de Paris (en face Carrefour). Parmi les questions que vous pourriez poser : "combien de nos parts sociales a-t-il fallu pour payer le bâtiment ?"

Des paysans travailleurs de Loire Atlantique

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX XXX

Angers : Les paysans manifestent, les patrons licencient

Gilbert Perreau, animateur laitier FDL-FDSEA est licencié le 19/12 au soir. Il y est salarié depuis 7 ans. Il est aussi délégué syndical CFDT. C'est le bureau de la FDSEA qui a licencié. Elle a licencié avec le concours de responsables qui ont participé à la préparation des actions qui se développent depuis deux semaines et avec l'appui des responsables FDQEA, FSREAD, FNSEA qui ont encouragé et pris à leur compte ces mêmes actions.

Nous constatons, une fois de plus, qu'un salarié est victime des conflits de tous ordres qui existent dans le syndicalisme agricole et les organisations professionnelles agricoles. Ce n'est pas un cas isolé : ces dernières années sur la région ouest d'autres animateurs et techniciens ont subi le même sort. Les raisons sont diverses, les résultats les mêmes. D'autres salariés, toujours en place, subissent aussi des pressions, des mises à l'écart par défaut d'information, des fausses informations pour provoquer le départ volontaire ou à défaut attendre l'hypothétique "faute professionnelle" pour licencier.

C'est Assez. Ce sont les agriculteurs de base qui nous paient par leurs cotisations? et nous nous considérons à leur service aussi doivent-ils être informés et prendre conscience que lorsqu'un conflit éclate dans une action où le salarié se trouve engagé, les agriculteurs préservent leur gagne-pain. Le salarié, lui, perd le sien.

Syndicat de l'action technique et professionnelle
Agricole SATPA - UDA - CFDT de Maine et Loire.

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX

Nouvelles d'A.P.L. Nantes :

Une réunion de concertation s'est tenue dernièrement avec des camarades de Vendée. "Comment développer l'information?". Des mesures concrètes ont été prises: diffusion accrue du bulletin en Vendée, prise en charge de la collecte de l'information locale par des camarades vendéens... Il est nécessaire de développer ce genre d'initiative soit par la constitution d'un groupe, soit individuellement. Les membres du collectif sont à la disposition de tous ceux qui seraient intéressés. Le bulletin ne vit que par ses abonnés qui sont aussi des correspondants. "NOUS SOMMES TOUS DES CORRESPONDANTS"

Souscription Buplicateur :

Actuellement la somme collectée se monte à 700 F environ. Il reste donc 1000f à couvrir. La souscription est toujours ouverte.

Mardi 18 Décembre - Des milliers d'agriculteurs manifestent sur les problèmes du lait et de la viande

- démonstration de force à St Brieuc où 5.000 manifestants ont défilé. de nombreux incidents se produisirent notamment au parc à bestiaux, ju ste aménagé et destiné à recevoir des bovins d'importation. Pour marquer leur opposition à une telle politique qui contribue à faire baisser les prix à la production, les producteurs arrachèrent portes et fenêtres

- Rupture des négociations entre producteurs et industriels du Maine-et-Loire.

Après 7 H de discussion, c'était le constat d'échec sur un accord des prix. Les délégués des groupements laitiers réunis au même moment ont décidé d'une concertation avec d'autres départements en vue d'une reprise d'une action laitière.

- Durcissement dans le conflit de l'entreprise BAUDET à St-Nazaire toute la journée de lundi, les représentants de la direction ont été bloqués dans leurs bureaux.

Après le coup de force de la direction, annonçant vendredi dernier 37 licenciements, tous les ateliers de fabrication avaient cessé le travail par solidarité.

La direction refusant d'accepter une commission paritaire demandée par les syndicats, celle-ci fut bloquée dans les bureaux jusqu'à la fin de l'après-midi, moment où le PDG de la Société acceptait de recevoir les délégués syndicaux avec l'inspecteur du Travail.

- Le personnel des Stés de distribution d'eau en grève Mercredi à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CGC, après l'échec de la commission bipartite du 12 décembre sur la ravalorisation des salaires.

- grève du personnel de l'APAVEO et du CETE pour la première fois le lundi 17 décembre à l'appel de la CFDT. Motif : refus opposé par la direction aux revendications des salaires du personnel. revendications également pour une progression rapide des plus bas salaires

Mercredi 19 Décembre

- La Sté de confection RACINEUX annonce 22 licenciements. Raison invoquée par la direction : -mauvaise situation dans le textile et - production de l'usine moins compétitive après les augmentations accordées à l'issue de la grève du mois d'Octobre.

- Mécontentement chez les pêcheurs de civelles qui s'inquiètent de la baisse des cours.

Jeudi 20 Décembre

===== + L'action agricole continue

- A Vannes, 150 syndicalistes investissent vers 13 H 15 la préfecture de Vannes et exigent une rencontre avec le Préfet. Celui-ci leur annonce une amélioration des cours dans le courant des semaines prochaines après avoir eu une liaison avec le Ministère de l'Agriculture. Les manifestants se massent de plus en plus nombreux devant les grilles fermées. Fin de la manifestation à 16 H 45 après la sortie de leurs camarades.

- A RENNES, organisation d'une action psychologique : 700 et 800 kg de boeuf (débités et emballés avec contrôle sanitaire), ont été distribués aux passants

+ fermeture d'usine à St Sébastien - 80 licenciements - L'usine de conserves de la Noëlle est une Sica qui en 1970 avait été prise en location par la CANA. Celle-ci ne pouvant développer la production de légumes an noncait mercredi la fermeture de l'entreprise. La CGT s'élève contre les propositions de reclassement de la CANA. En effet, elles ne concernent que 19 employés sur 80.

+ les infirmiers CFDT du CHU manifestent leur mécontentement sur les conditions de travail en écrivant une lettre au Ministre de la Santé.

+ Mise en garde par la CFDT -PTT sur l'emprise de plus en plus grande du secteur privé. Ceci se traduit par un blocage des mutations, l'embauche massive d'auxiliaires, le refus d'améliorations catégorielles, la détérioration générale des conditions de travail.

LUNDI 24 Décembre

===== - Le conflit des abattoirs de PEDERNEC (Côtes du Nord) continue. Grève des abattoirs depuis le 4 décembre. Les grévistes réclament une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail.

- 300 travailleurs algériens de Nantes manifestent leur indignation contre l'attentat contre le consulat algérien de Marseille. La CGT et la CFDT ainsi que les organisations des immigrés tunisiens et marocains se sont associées à cette manifestation pour marquer eux aussi leur réprobation devant les attentats racistes.

- Le syndicat régional CFDT des marins à la pêche décide de passer à l'action. Raison : diminution du niveau de vie, réclamation de la retraite à 50 ans et de l'allocation de chômage.

MERCREDI 26 Décembre

===== Arrêt de travail de 2 H aux Dames de France devant le refus de la direction d'accepter une entrevue pour la demande d'une augmentation de salaire.

La CGT souligne que la direction Paris-France refuse toute discussion sur la convention collective nationale, et que les salaires pratiqués se situent en dessous de toutes les Stés commerciales.